

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2023 – 074

**Objet : Contrat pour une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par LA COMPAGNIE DES GUIDES DE CHAMONIX.**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec SAS COMPAGNIE DES GUIDES DE CHAMONIX, domiciliée au 190 Place de l'église, 74400 CHAMONIX, un contrat pour :

- la conférence à la suite de la projection publique d'un film « ENCORDES », le lundi 2 octobre 2023 à 20h30.

**ARTICLE 2 : DE REGLER** le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 13 juillet 2023, soit 300,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 06/09/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

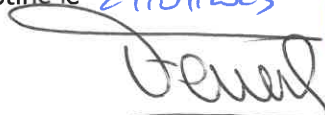
Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée

Veronique FENEUIL



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 29/09/2023, publié ou notifié le 29/09/2023



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.